

Produits: Peintures

Page: 1/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

1. SECTION 1: Identification du mélange et de l'entreprise**1.1 Identificateur du produit**Nom du produit: **Gouache Eco, Fancolor, School Line, Studio****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations : Dessiner et peindre
ParticuliersUtilisations déconseillées :

Chauffer: S'il est chauffé à plus de 200 ° C, le produit peut former des vapeurs ou fumées qui peuvent causer une irritation des voies et qui provoquent la toux.

Il n'est pas recommandé de les utiliser comme peinture du visage et du corps car ils ne sont pas testés dermatologiquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du Fabricant:

CARAN d'ACHE SA

Adresse

19, chemin du Foron ; CH-1226 THÔNEX-GENEVE

Téléphone:

+41 22 869 02 90

Fax:

+41 22 869 01 35

Raw.Material@carandache.com

Adresse européenne :

CARAN d'ACHE SA

5, place porte de France; F-74240 GAILLARD

Téléphone:

+33 450 95 25 75

FAX:

+41 450 37 57 41

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro de téléphone :

Durant les heures normales d'ouvertures : +41 22 869 02 90

Tox Info Suisse :

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

2. SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classifié conformément à la réglementation CLP n°1272/2008.

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 2/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

2.2 Eléments d'étiquetage

Eléments d'étiquetage: aucun

Pictogramme(s) de danger : aucun

Phrase(s) de risque : aucun

Phrase(s) de sécurité : aucun

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : aucun

2.3 Autres dangers (concernant PBT et vPvB conformément aux règlements (CE) 1907/2006 annexe XIII)

Donnée non disponible

3. SECTION 3: Composition/ informations sur les composants

Substance/Mélange : Mélange

Composants dangereux :

Nom chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) 1272/2008	%
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir la section 16

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir la section 16

4. SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**Conseils généraux:

S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et continuellement pendant 5 à 15 min. avec de l'eau fraîche et garder les yeux ouverts. Consulter un médecin spécialiste.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas d'inhalation et d'ingestion:

Ne rien avaler et consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale de sécurité.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible sur le produit lui même

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 3/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

5. SECTION 5: Mesures de lutte contre incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyen d'extinction : dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire :

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. SECTION 6: Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle, si nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pour les liquides :

Jeter à la poubelle les chiffons souillés.

Eviter que le produit arrive dans les égouts. Eviter le déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible et sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Pour les solides :

Respecter le tri sélectif des déchets.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les liquides : Enlever avec un absorbant et jeter à la poubelle les matériaux souillés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 4/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de manger, fumer ou de boire pendant la manipulation des produits. Pour les protections individuelles voir la section 8.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec la réglementation en vigueur.

7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Tenir loin de la chaleur et des flammes dans l'endroit sec, ventilé, nettoyé et protégé de la lumière.

Mesures de protection pendant l'entretien du matériel souillé : Laver avec du savon et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) final(s) particulière(s)

Données non disponibles

8. SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Données non disponibles

8.2 Contrôles d'exposition

Aucune mesure spéciale nécessaire

9. SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	Liquide ou solide
Couleur	Selon désignation du produit
Odeur:	légère odeur
pH:	Non disponible
Point de fusion /Point de congélation /:	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 5/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

Point d'éclair:	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité relative (eau = 1):	Non disponible
Solubilité (s):	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Propriétés explosives:	Non disponible
Propriétés comburantes:	Non disponible

9.2 Autres informations

Aucune

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune réaction connue

10.2 Stabilité chimique

Stabilité: stable en condition normal d'utilisation, de manipulation et de stockage.
Maintenir le produit dans un endroit tempéré où la température n'excède pas 40°C.
Protéger le produit de la lumière et de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction connue

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 6/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

11. SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : donnée non disponible sur le produit lui-même.

Irritation : donnée non disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : donnée non disponible sur le produit lui-même

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : donnée non disponible sur le produit lui-même

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible sur le produit lui-même

Mutagénécité sur les cellules germinales : donnée non disponible sur le produit lui-même

Cancérogénécité : donnée non disponible sur le produit lui-même

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible sur le produit lui-même

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique/répété: donnée non disponible sur le produit lui-même

Danger par aspiration : donnée non disponible sur le produit lui-même

12. SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible sur le produit lui-même

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible sur le produit lui-même

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible sur le produit lui-même

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible sur le produit lui-même

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 7/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

13. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : se conformer aux réglementations locales en vigueur

14. SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	AND/ANDR	IMDG	IATA
Numéro ONU	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Classes de danger pour le transport	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Dangers pour l'environnement	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
« Règlement type » de l'ONU	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

15. SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation EU :**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – List of Substances of Very High Concern (SVHC): ces produits ne contiennent pas de SVHC
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII – Pas de substance listés
- Directive 2009/48/CEE Sécurité des jouets: Ces produits sont conformes au présent règlement. Label CE: Ces produits sont certifiés comme répondant aux exigences de la CEN européenne Normes sur la sécurité des jouets EN71.

11/11/2021

Produits: Peintures

Page: 8/8

Date de validation: 11.11.2021

Version: 1.03

Remplace version: 1.02

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible sur le produit lui-même

16. SECTION 16: Autres informations

- Sections de la fiche de donnée de sécurité révisées : section 1
- Données sources : les fiches de données de sécurité fournisseur, les analyses internes, EU IUCLID
- Liste des phrases, mentions de danger, phrases de sécurité et / ou conseils de prudence conformément au Règlement (CE) 1272/2008: Aucun
- **Abreviations :**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et sauf indication contraire ou spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.